



# ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 59 (2025), p. 3-26

Jean-Charles Ducène, Julie Marchand

Introduction aux approches légale, auctoriale et sociétale

## Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

## Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

## Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ??? ? ? ???????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

## Introduction aux approches légale, auctoriale et sociétale

---

CE DOSSIER THÉMATIQUE rassemble des contributions qui ont été présentées lors d'une journée d'étude intitulée « Noms et signatures dans le Proche-Orient médiéval : approches légale, auctoriale et sociétale<sup>1</sup> ».

Selon la définition du dictionnaire *Le Robert*, la signature est une « inscription qu'une personne fait de son nom (sous une forme particulière et constante) pour affirmer l'exactitude, la sincérité d'un écrit ou en assumer la responsabilité<sup>2</sup> ». Cette explication concerne bien entendu une acception moderne occidentale, et cette étude montre que le cas oriental diffère<sup>3</sup>. Quelques similitudes sont toutefois à noter. Ainsi, la signature relève tout d'abord de l'identité, tout comme le nom propre, les armoiries et le sceau. En tant que signe partagé et montré, elle est aussi sociale. Elle est évolutive, puisque le nom d'une personne peut changer dans le temps. Dans le cadre d'une étude d'anthropologie historique, la signature est également un marqueur de l'alphabétisation de la société. Sa normalisation est en effet une conséquence du

\* Jean-Charles Ducène, directeur d'études à l'EPHE-PSL, jean-charles.ducene@ephe.psl.eu

\*\* Julie Marchand, chercheuse FED-tWIN ULB et KMKG-MRAH, Bruxelles, julie.marchand@ulb.be, j.marchand@kmkg-mrah.be

1. La journée s'est tenue le 4 octobre 2023 à l'École pratique des hautes études (Paris). Elle a été aimablement soutenue par une carte blanche de l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (Paris), que nous remercions pour son soutien (<https://iismm.ehess.fr/>).

2. *Le Robert*, s.v. « Signature ».

3. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle en Occident, elle devient aussi une marque de « validation » qui donne sa valeur juridique au document sur lequel elle est apposée, avec le cachet, les anneaux sigillaires et la souscription ; voir Fraenkel 1992, p. 7. La première étude d'ampleur est due à Marie-Claude Guigue (1863). Quelques analyses limitées se succèdent jusqu'à l'ouvrage magistral de Béatrice Fraenkel (1992). Depuis, de nouvelles synthèses ont été données à connaître, notamment celles de Claude Jeay (2015 ; 2021).

développement de l'Administration et de ses besoins<sup>4</sup>. Si elle est autographe dans sa conception moderne, elle ne l'a pas toujours été au cours de l'histoire. En effet, les exemples historiques sont très nombreux qui montrent qu'elle a pu être déléguée à des personnes de confiance ou à des représentants administratifs officiels. Tant pour l'Occident que pour l'Orient, les travaux récents ont ainsi permis de démontrer que le processus d'apposition d'un signe de validation était un acte fondamentalement culturel, historicisé, révélateur de multiples interprétations anthropologiques, et un enjeu du développement de l'anthroponymie. Cependant, force est de constater qu'une étude de synthèse sur les signes et les marques d'identité dans la sphère arabo-musulmane médiévale fait encore défaut.

Pour l'Orient, si le nom a été abordé d'un point de vue grammatical et onomastique par les auteurs arabes anciens<sup>5</sup> et répertorié dans sa diversité par les chercheurs modernes depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, notamment par Charles Barbier de Meynard<sup>6</sup>, son usage social diachronique reste à étudier<sup>7</sup>. Étant une de ses formes, la signature a souvent été traitée en marge d'autres travaux. C'est notamment le cas dans l'analyse *L'identification. Des origines de l'islam au XIX<sup>e</sup> siècle*, édité par Isabelle Grangaud et Nicolas Michel<sup>8</sup>, ou encore dans le récent *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam*, présenté par Christian Müller et Muriel Roiland-Rouabah, qui constitue un volume de mélanges offert à Jacqueline Sublet<sup>9</sup>. Au-delà de l'onomastique, des recensements de noms ont été entrepris dès les années 1950, surtout dans le domaine des arts : Leo Mayer a ainsi été pionnier en dressant des listes de noms de verriers, d'architectes, de facteurs d'astrolabes, de sculpteurs sur bois ou encore de métallurgistes<sup>10</sup>. D'autres chercheurs – Sheila Blair notamment – ont perpétué ces études et ont cherché à mieux comprendre leurs contextes<sup>11</sup>. Plus récemment, dans le domaine scientifique, l'étude des astrolabes a amené à répertorier jusqu'à cent deux noms de facteurs arabes et quatre-vingt-douze persans<sup>12</sup>. Ce sont surtout les noms d'artisans travaillant des matériaux nobles ou réalisant des objets ou des commandes de grande valeur qui ont été recensés. Les petits artisans travaillant la terre cuite et les matériaux périssables sont beaucoup moins connus.

4. Fraenkel 1992, p. 12. Les éléments du nom arabe sont déjà utilisés aux premiers siècles (Sublet 1991), bien qu'ils soient fixés au xx<sup>e</sup> siècle (Grangaud, Michel [éd.] 2010, p. 13-27), alors que sa normalisation (prénom et patronyme) en Occident date du xviii<sup>e</sup> siècle (Brunet *et al.* [éd.] 2001 [éd. 2020], p. 7-31).

5. Larcher 2013, avec un regard critique rafraîchissant. En effet, le système de la nomenclature onomastique n'a pas été pensé en tant que tel par les grammairiens médiévaux ; la réflexion sur le système est moderne.

6. Barbier de Meynard 1907 ; Sauvaget 1950 ; al-Bāšā 1978 ; al-Zubair (éd.) 1991. On mentionnera aussi un court article d'Armand Abel (1927-1928), probablement préparatoire à son étude sur Ġaybī. Les dernières études qui font date sont celles de Jaqueline Sublet (1991) et d'Annemarie Schimmel (1998).

7. Une rare étude ethnographique fait le point sur les noms et les surnoms usités dans un village jordanien dans les années 1960 : Antoun 1968.

8. Grangaud, Michel (éd.) 2010.

9. Müller, Roiland-Rouabah (éd.) 2013.

10. Mayer 1954 ; 1956a ; 1956b ; 1958 ; 1959 ; 1962.

11. Blair 1998 ; 2005 (pour les ivoires andalous) ; 2015 ; voir aussi Blair, Bloom 1999. Récemment, une synthèse sur les noms rassoulides féminins a été élaborée : Sadek 2023.

12. Brieux, Maddison 2021.

Yūsuf Rāḡib a aussi proposé une étude sociétale du travail en cataloguant les noms d'artisans esclaves. Les noms disponibles et les études menées portent le plus souvent sur les hommes, puisque ce sont ces derniers qui ont le plus souvent laissé des traces<sup>13</sup>.

Les chercheurs sont régulièrement confrontés aux noms, sous toutes leurs formes, sur différents supports – documents officiels, objets d'art et d'artisanat, inscriptions architecturales, etc. –, et les interprétations qu'ils en donnent sont souvent le fruit d'une expérience contemporaine<sup>14</sup>. Or il apparaît que leurs explications et leurs exégèses nécessitent des points de vue spécialisés, mais aussi différents selon les régions et les époques considérées. Ce dossier, avec les différents cas égyptiens qu'il expose, montre ainsi la variabilité de la pratique.

Le nom et la signature sont liés à la fonction de leur apposition. Ainsi, la forme (*kunyā*, *ism*, *nasab*, *nisba*) diffère selon le support et s'adapte aux besoins. La pratique peut revêtir une portée juridique ou légale ; elle marque aussi la propriété et l'authenticité. Dans les documents omeyyades et abbassides, les noms des témoins, par exemple, étaient écrits par le copiste, dont le nom était aussi donné<sup>15</sup>. Au cours des époques, et selon son contexte d'usage, la forme de la signature évolue : parfois autographe, elle se multiplie pour être reproduite de la main d'un tiers autorisé (esclave, secrétaire de chancellerie, etc.) ; elle se décline aussi sous la forme d'une eulogie, d'un sceau.

Les questions liées à la marque du nom restent encore à explorer : qui appose son nom ? Dans quel contexte et pour quelle raison ? Un même individu peut-il signer de plusieurs manières ? Quelle est la valeur de l'apposition du nom et de la marque ? Est-elle individuelle ? La signature vaut-elle pour le groupe (atelier d'artisans, étude notariale) ou pour l'individu à sa tête ?

## I. Les formes du nom

### I.1. *L'onomastique arabe ancienne : les éléments du nom propre en arabe*

Le nom arabe est formé de cinq éléments (*kunyā*, *ism*, *nasab*, *nisba*, *laqab*) donnés selon l'ordre traditionnel ancien, qui est déjà établi au IX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Cet usage disparaît avec l'instauration d'un état civil au XIX<sup>e</sup> siècle et avec l'usage du binôme prénom/nom de famille, ce dernier provenant parfois d'une ancienne *kunyā* ou *nisba*<sup>17</sup>. Bien entendu, dans l'approche de ces différentes

13. On connaît bien entendu également des noms de femmes sur de la dinanderie yéménite (Sadek 2023) ou encore engagées dans des démarches judiciaires (Tillier 2009, p. 291-300).

14. On renverra notamment au commentaire de Bengt Peterson (1980, p. 65) sur la renommée du potier (et de son atelier ?) : « *We have to regard Ghaibi and his workshop, as well as the related ateliers, as an Egyptian phenomenon with that international tinge which was a feature of the time.* » Mais le cas de ce potier est sans doute unique, et, dans la plupart des cas, les noms ne permettent pas d'identifier les hommes qui les portent.

15. Tillier 2010. La pratique existe déjà à l'époque byzantine (voir par exemple Boud'hors, Heurtel 2010).

16. Von Zambaur 1927, p. VII-VIII ; Réd., « *Ism* », *EP*, 1978 ; Muth 2008.

17. Wensick, Pellat, « *Kunya* », *EP*, 1986 ; Alleaume, Fargues 1998 (pour le premier recensement de l'Égypte en 1848) ; Kazazian 2010 (pour l'instauration d'un état civil fixé dès 1864).

composantes du nom, il faut distinguer l'onomastique, qui est synchronique et grammaticale, de l'anthroponymie, qui est diachronique et culturelle<sup>18</sup>.

### 1.1.1. *La kunyā*

Elle est formée par Abū/Umm et l'*ism* du fils aîné (celui qui pratique les rites funéraires). C'est un teknonyme et un terme d'adresse à usage social et public. C'est aussi une appellation métonymique qui évite d'utiliser l'*ism*, considéré comme tabou hors du cadre privé. Il permet par exemple d'appeler les ennemis dont on ne donne pas le nom. La *kunyā* peut aussi être propitiatoire, puisqu'un enfant peut en recevoir une ; elle est traditionnelle, voire factice, lorsque associée à un *ism* particulier (p. ex. Ibrāhīm, appelé Abū Ishāq, « Abraham, père d'Isaac »). De même, certaines espèces animales en ont une (p. ex. *Abū Sulaymān*, « le coq » ; *Abū Barāqīš*, « le pinson »), tout comme certains monuments (le Sphinx est nommé « Abū l-Hawl », « le Père de la terreur<sup>19</sup> ») ou des lieux, à l'instar d'Abū Qubays, une petite colline près de La Mecque, ou encore Abū Simbel. D'autres sont purement métaphoriques : « Abū l-Faḍl », « père/possesseur du mérite », qui est notamment le nom d'un potier mamelouk (voir l'article de Julie Marchand). Dans la correspondance de chancellerie, la *kunyā* est utilisée par l'expéditeur quand il veut honorer le destinataire. Par principe, les esclaves n'en ont pas. Cette complexité des *kunyā-es* a amené les littérateurs à traiter le sujet dans des opuscules particuliers ; le *Kitāb al-muraṣṣa'* d'Ibn al-Aṭīr<sup>20</sup> (m. 606/1210) en compte ainsi plus de deux mille. Les femmes sont souvent connues uniquement par leur *kunyā* ; cela s'explique sans doute par le fait que le terme *kunyā* dérive de *kināya*, « expression indirecte<sup>21</sup> ».

### 1.1.2. *L'ism 'alam : le « nom propre »*

Il s'agit d'un nom arabe ancien, musulman, ou emprunté (persan, turc, berbère, etc.). Il est souvent faste ou de bon augure, car il y aurait, pour les grammairiens arabes, une coïncidence entre le nom et la chose nommée ; al-Nawāwī écrit ainsi : « On peut en déduire que le nom est ce qui est dénommé<sup>22</sup>. » Cela explique les nombreux noms théophores composés avec « Allāh » (p. ex. 'Abd Allāh, Hibat Allāh, etc.). L'*ism* est cependant généralement usité dans un cercle restreint, intime ; ce n'est pas un appellatif, à l'instar de la *kunyā*. Par ailleurs, les esclaves ont uniquement droit à cet élément : ils ne peuvent se donner d'autres noms qu'une fois affranchis. Toutefois, la réalité est bien différente, et dès l'époque omeyyade, les signatures tant de scribes que d'artisans prouvent l'inverse. Y. Rāḡib propose ainsi qu'un *ism* avec ou sans *kunyā* sur un objet indiquerait le nom de l'esclave manufacturier<sup>23</sup>. Par ailleurs, ces derniers reçoivent par antiphrase des noms de matière précieuse : Yāqūt, « Rubis » ; Lu'lu', « Perle » ; Ġawhar, « Joyau » ;

18. Sublet 1996.

19. Dans ce cas, il s'agit de l'interprétation phonétique arabe d'une dénomination copte : Becker, « Abū l-Hawl », *EP*, 1960.

20. Ibn al-Aṭīr, *Kitāb al-muraṣṣa'*.

21. Schimmel 1998, p. 12.

22. Al-Nawāwī, *Kitāb al-minhāğ* V, p. 301.

23. Rāḡib 2013.

ou encore Kāfūr<sup>24</sup>. C'est ainsi le nom du célèbre eunuque égyptien et gouverneur Abū l-Misk Kāfūr al-Iḥšīdī (m. 356/967<sup>25</sup>). Originaire de Nubie, on l'avait dénommé « Camphre » – une résine blanche – par antiphrase, et il avait reçu comme *kunyā* « [Senteur] de musc », car on pensait que les hommes castrés avaient une odeur fétide. Les esclaves mamelouks devenus princes gardent leur *ism* d'origine (p. ex. Baybars, Qutuz, Aybak, tous trois d'origine turque) suivi d'un nom de père fictif (p. ex. Ibn 'Abd Allāh, « fils de l'esclave de Dieu »). Inversement, certains *ism*-s entrent dans la composition de noms collectifs sur le schéma des noms tribaux, notamment pour les noms dynastiques. Ainsi, les Omeyyades et les Abbassides sont considérés comme les Banū Umayya et les Banū 'Abbās.

### 1.1.3. Le nasab

Il est constitué d'un ou deux noms (*ism* ou *kunyā*) d'ancêtres précédés de « *ibn* » ou de « *bint* ». Il rattache ainsi l'individu à sa filiation (p. ex. 'Alī ibn Abī Ṭālib). L'*ism* suivi du *nasab* marque l'individualité de la personne qui le porte : c'est la formule qui est utilisée lors d'une authentification. Par exemple, al-Ṣafadī (m. 764/1363) signe « Ḥalīl ibn Aybak », et jamais « Ṣalāḥ al-Dīn » ou encore « Ġars al-Dīn », qui sont ses titres honorifiques, ses *laqab*-s. Dans le cas où le *nasab* paternel ne sert pas sa cause sociale, un individu peut prendre le *nasab* maternel ou s'en inventer un à la hauteur de ses espérances<sup>26</sup>.

### 1.1.4. La nisba

Elle est formée sur un adjectif de relation en « *ī* » marquant le lieu ou la tribu d'origine, voire un métier. Plusieurs peuvent se succéder, soit du général au particulier, soit selon l'ordre successif de résidence. Leur diversité a poussé les savants médiévaux à composer des recueils explicatifs à l'instar du *Kitāb al-ansāb* de 'Abd al-Karīm ibn Muḥammad al-Sam'ānī (m. 562/1166), qui compte 5 348 entrées<sup>27</sup>.

### 1.1.5. Le laqab

Il s'agissait anciennement d'un surnom, souvent tiré d'un trait physique (p. ex. al-Ṭawīl, « le Grand »), qui, au fur et à mesure, est devenu une « épithète honorifique ou descriptive<sup>28</sup> ». Il peut également fonctionner par antiphrase : le calife al-Mutawakkil avait surnommé la plus belle de ses favorites « al-Qabiḥa », « l'Affreuse<sup>29</sup> ». Les noms de règne que les califes abbassides s'octroient à leur accession au pouvoir sont d'autres exemples. Ils sont théocratiques et marquent l'action de la providence ; Abū Ġa'far adopte celui d'« al-Manṣūr bi-llāh », « Celui qui remporte la victoire grâce à Dieu ». Moins prétentieux, celui de Harūn al-Rašīd, le calife « Aaron le Droit », est de bon augure, voire propitiatoire. Suite à l'apparition de la nouvelle hiérarchie politique

24. Schimmel 1998, p. 106-109.

25. Ibn Ḥallikān, *Biographical Dictionary* II, p. 524-528.

26. Van Renterghem 2010, p. 135.

27. Al-Sam'ānī, *Kitāb al-ansāb*.

28. Bosworth, « Laqab », *EI*<sup>3</sup>, 1986.

29. Al-Ṭa'ālibī, *Laṭā'if al-ma'ārif*, p. 63.

et militaire seldjoukide, ses membres se parent de titres dénotatifs qui reflètent leur fierté : on rencontre ainsi Badr al-Dīn, « Pleine Lune de la Foi », ‘Āmid al-Dawla, « Colonne porteuse de l’État », ou encore Sayf al-Islām, « Épée de l’islam ». Le cas s’applique aussi dans un composé Ibn + *laqab*<sup>30</sup> (p. ex. Ibn Ḥalīla, « Fils de la petite amie/maîtresse »). La diversité infinie de ces surnoms a amené les auteurs anciens à en faire des compilations commentées, à l’instar du *Timār al-qulūb fī l-muḍāf wa-l-manṣūb* d’al-Ṭa‘ālibī<sup>31</sup> (m. 429/1038), du *Kāṣf al-niqāb ‘an asmā’ wa-l-alqāb* d’Ibn al-Ġawzī<sup>32</sup> (m. 597/1200) et du *Nuzhat al-albāb fī l-alqāb* d’Ibn Ḥaḡar al-‘Asqalānī<sup>33</sup> (m. 852/1449).

Ce *laqab* est à distinguer du *nabaz*, ou sobriquet, plutôt péjoratif (p. ex. al-Ḥimār, « l’Âne »). Cette dernière épithète fonctionne, elle, par connotation. On note aussi le *ṣuhra*, le nom d’usage, utilisé par l’intéressé lui-même s’il se trouve qu’un ou plusieurs des éléments de la chaîne onomastique sont négatifs ou diffamants, selon les circonstances de l’interaction sociale. Il faut en effet distinguer l’identité individuelle de l’identité sociale. Enfin, les titulatures politiques ou honorifiques données (*al-ṣayḥ al-aḡall*, « le très illustre cheikh » ou *ḥāḡḡī*) sont autant de noms spécifiques qui sont attribués tout au long d’une carrière. Elles prévalent dans les inscriptions et dans les documents officiels.

Le nom inscrit en arabe médiéval, indépendamment du support, est susceptible d’être enregistré sous plusieurs formes :

- Dans les notices biographiques posthumes, tous les éléments constitutifs du nom sont énoncés : c’est l’identité sociale de l’individu qui est développée.
- Dans les actes juridiques, *ism* et *nasab* sont indiqués pour l’identification des témoins, voire du scribe.
- Dans les textes narratifs, les individus connus sont mentionnés par l’élément le plus significatif : cela peut être le *laqab* (Ṣalāḥ al-Dīn), la *kunyā* (Abū l-Fidā’) ou la *nisba* (al-Mas‘ūdī). Dans le cadre de l’artisanat, outre la *nisba*, tous les éléments peuvent être utilisés : *ism* (Aḥmad), *nasab* (Ibn al-Šāmī) et *laqab* (Ġaybī).
- Dans la sphère privée, l’*ism* est privilégié.

Ces cas généraux ne sont toutefois pas normatifs : tous ces exemples sont contredits par des exceptions, car la chronologie et l’aire géographique couvertes impliquent des simplifications. L’oralité nous échappe également, et la mise par écrit, par un homme de lettres ou par un scribe, a normalisé et a codifié la parole.

Le nom d’un homme évolue en outre au cours de sa vie, et certains éléments peuvent changer ou s’acquérir : c’est le cas de la *kunyā* lorsqu’un homme a un fils. Les *nisba*-es peuvent se multiplier avec les déplacements de la personne, au gré des aléas de son existence. Les surnoms ou les titres peuvent être donnés selon les circonstances, le changement de métier ou

30. Goitein 1970, p. 521.

31. Al-Ṭa‘ālibī, *Timār al-qulūb*.

32. Ibn al-Ġawzī, *Kāṣf al-niqāb*.

33. Ibn Ḥaḡar, *Nuzhat al-albāb*.

encore l'élévation dans la carrière publique<sup>34</sup>. Les événements personnels amènent aussi des changements de nom : une conversion, ou encore l'affranchissement d'un esclave, qui lui permet de recevoir une *nisba* fictive, quand il ne tente pas de changer subrepticement son *ism*. Ainsi, Ibn Ḥallikān rapporte que le géographe et littérateur Yāqūt al-Rūmī al-Ḥamawī – Byzantin de naissance, puis ayant demeuré à Ḥama, lieu de résidence de son acheteur –, après son émancipation en 596/1199-1200, tâchait de faire oublier les stigmates de son origine en écrivant son nom « Ya'qūb<sup>35</sup> ». Pour finir, il ne faudrait pas oublier que la société est alors composée de communautés religieuses et linguistiques distinctes dans un État arabophone et islamique : le même individu a donc un nom potentiellement réalisable dans deux langues différentes (arabe/latin<sup>36</sup>, arabe/copte, arabe/syriaque, arabe/hébreu).

## 1.2. *La 'alāma : le nom éclipsé par la devise du souverain*

Étrangement, l'importance politique suprême ne confère pas au nom de celui qui la possède une valeur exécutoire immanente. L'autorité a donc recours à un autre moyen d'indiquer son approbation : la *'alāma*, marque de validation, d'authentification souveraine et de pouvoir. Elle est définie par al-Ṣūlī (m. 335/947) dans son manuel à destination des secrétaires de chancellerie comme une manière pour l'auteur de certifier (*waqqa'a*) sur un document en y portant un signe par lequel les autres peuvent le reconnaître<sup>37</sup>. Elle se substitue aussi à un intervenant ou à un auteur absent. Apparue au x<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup> chez les califes, les vizirs et la direction du *dīwān* abbassides<sup>39</sup>, elle est ensuite adoptée par les Fatimides et par les dynasties de l'Islam occidental. C'est une devise qui reprend une formule pieuse coranique. Si le modèle varie pour les souverains abbassides, les Fatimides n'en utilisent qu'un pour toute la dynastie : *al-ḥamdu li-llāh rabb al-'ālamīn*<sup>40</sup>, ce dernier ayant d'ailleurs été repris au vizir Abū l-Ḥasan ibn al-Furāt (m. 312/924).

Le calife écrit la *'alāma* sur un document pour le valider et le rendre exécutoire<sup>41</sup>. Sans doute héritée de la longue tradition des bagues cachets et des devises historiées du Proche-Orient ancien, elle trouve sa place en haut des documents émanant de la chancellerie, dans la *bayt al-'alāma*, et donne leur valeur officielle aux pages. Tracée au calame, elle se développe après la date *ṣaḥḥā ḥadā*, entre la *basmallah* et le reste du texte. Toutefois, au moins à l'époque abbasside, l'autorité détentrice de cette forme de validation n'est pas tant le calife en personne que son vizir,

34. Voir Sublet 2017 pour une belle étude déductive sur une liste de noms.

35. Ibn Ḥallikān, *Biographical Dictionary* IV, p. 9-24.

36. Molénat 2017.

37. Stern 1964, p. 124.

38. Nous ne disposons d'aucune donnée sur la manière dont la devise est devenue signe de validation à l'époque abbasside.

39. Sourdel 1959-1960, p. 606.

40. Coran, I, 2 ; Stern 1964, p. 127 ; Rustow 2020, p. 368-377.

41. Khan 1993 (éd. 2006), p. 303-307.

comme en attestent Hilāl al-Šābi' (m. 447-448/1056<sup>42</sup>) ou encore Ibn Ḥaldūn (m. 808/1406<sup>43</sup>). Le secrétaire d'État est le *šāhib al-ʿalāma*, « le maître de la signature » ou « le secrétaire du paraphe ». Ce mandat de signature est ainsi bien visible dans les différentes versions et mains de la *ʿalāma* de Roger II de Sicile<sup>44</sup>, qui, étrangement, a choisi de suivre les usages fatimides. Ce choix de perpétuer une pratique musulmane fera l'admiration d'Ibn Ḡubayr (m. 614/1217) deux générations plus tard<sup>45</sup>.

Saladin en change pour « *al-ḥamdu li-llāh wa-bihi tawfiqī* », pour des raisons évidentes de différenciation d'avec la dynastie précédente<sup>46</sup>. La *ʿalāma* évolue ensuite au fur et à mesure jusqu'à ne plus être qu'un paragraphe d'arabesques illisibles<sup>47</sup>; elle finit par devenir, sous l'influence seldjoukide, l'emblème calligraphié élaboré qu'est la *ṭuḡrā*<sup>48</sup>. Par ailleurs, poursuivant son évolution, la *ʿalāma* se généralise pour constituer la « signature » de fonction des juges à l'époque mamelouke, comme le prouvent à la fois les documents<sup>49</sup> et les manuels normatifs. Ainsi, al-Asyūṭī (ix<sup>e</sup>/xv<sup>e</sup> s.) précise dans son manuel de diplomatique que le juge doit choisir sa *ʿalāma* pour qu'elle ne puisse être confondue avec celle d'un collègue et qu'il doit la garder toute sa vie. Il l'appose de sa main au-dessus du document après que ce dernier a été signé par les témoins<sup>50</sup>. Cependant, de manière subreptice, l'*ism* de certains sultans mamelouks, comme Baybars, ou d'émirs s'affiche aussi parfois en tête des documents<sup>51</sup>.

### 1.3. La *ṭuḡrā*

La *ṭuḡrā*<sup>52</sup> est un signe tardif qui plonge ses racines à l'époque des chefs oghouzes, puis seldjoukides, et qui se développe surtout à l'époque ottomane. La mention la plus ancienne du mot revient à Maḥmūd al-Kāšġarī (v<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> s.), qui la définit déjà comme « le sceau et la signature du roi<sup>53</sup> ». En pratique, du symbole de chef de tribu, elle devient la marque du souverain turc musulman et désigne l'emblème ou le monogramme du sultan placé en en-tête des documents officiels. Les sources littéraires nous apprennent ainsi que celle de Toghrul Bek

42. Rustow 2020, p. 373, n. 17.

43. Ibn Ḥaldūn, « Autobiographie », p. 82-83.

44. Johns, Jamil 2004.

45. Ibn Ḡubayr, *Riḥla*, p. 325; Stern 1964, p. 143. Le fils et le petit-fils de Roger II suivront la même pratique.

46. Stern 1964, p. 133; Rustow 2020, p. 376.

47. Lévi-Provençal, « 'Alāma », *EP*, 1960.

48. Deny, « Tughra », *EP*, 1927; Šawqī, Ṭawbī 2018, p. 290; Rustow 2020, p. 368.

49. Veselý 1971, p. 12-18; Little 1982, p. 22-23.

50. Al-Asyūṭī, *Ġawāhir al-ʿuqūd* II, p. 369-370.

51. Diem 1996, p. 235 (pour Baybars), p. 10 *sqq.* (pour les autres émirs).

52. Cahen 1943-1945; Bosworth, « Tughra », *EP*, 2002.

53. Al-Kāšġarī, *Dīwān luġat al-Turk* I, p. 346. Il décrit également la *tamgha* comme « la marque du roi », mais son acception semble rapidement prendre une connotation commerciale, puisqu'elle désigne une taxe sur les marchandises et les services: Leiser, « Tamgha », *EP*, 2002.

(m. 455/1063) représentait l'arc et la flèche, empruntés aux clans seldjoukides<sup>54</sup>. Le shah du Ḥwārezm, 'Alā' al-Dīn (r. 596-617/1200-1220), incorpore plus tard à sa *tuḡrā* la devise « L'ombre de Dieu sur terre ».

Le signe se dépouille ensuite des éléments tribaux et de la formule religieuse pour y substituer des titres officiels graphiquement stylisés<sup>55</sup>. Un fonctionnaire, le *tuḡrā'ī*, était chargé de la dessiner. Manifestement, dans le courant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la *tuḡrā* se confond avec la *'alāma*, puisque Ibn Ḥallikān la définit comme suit : « La *ṭurra* est écrite avec une plume épaisse en haut des documents, au-dessus de la *basmala*<sup>56</sup>. » Les Ayyoubides la lèguent aux Mamelouks, mais elle sort d'usage en Égypte après le règne de Ša'bān (m. 778/1377). Elle se compose alors des titres honorifiques, des *laqab*-s du sultan, de son *ism*, écrits sur une seule ligne, avec des traits verticaux très marqués<sup>57</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les Ottomans adoptent le même emblème, qui restera en usage jusqu'à Mehmed VI (r. 1336-1340/1918-1922). Son apparence évolue selon un autre schéma, notamment avec un jeu calligraphique sur les hampes et sur les courbes des lettres de l'*ism* et du *nasab*. Sa fonction reste similaire, et quelques hauts dignitaires sont également chargés de dessiner l'accord ou le contrôle du sultan.

'*Alāma* et *tuḡrā* sont ainsi toutes deux les héritières de la pratique de l'apposition du sceau. Dans leur usage au niveau du pouvoir central, c'est donc sans doute à un lent dédoublement de la pratique que l'on assiste, avec l'apparition de la *'alāma* manuscrite – autographe ou non –, à laquelle se substitue lentement, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la *tuḡrā*. La *tawqī'* – mot formé sur le verbe *waqqa'a*, « signer », et qui désigne initialement la « note écrite » signée et marquée de la *'alāma* – prend petit à petit le sens de « *'alāma* » dans l'Administration. À l'époque mamelouke, elle désigne aussi les diplômes de nomination officiels de certains hauts fonctionnaires. Progressivement, elle devient la signature autographe dans son acception moderne<sup>58</sup>.

## 2. Les fonctions légale, auctoriale et sociétale de la signature

L'apposition, la valeur et la fonction de la signature varient en fonction de la position sociale du signataire et du contexte géographique et chronologique. En dehors des sphères judiciaire ou étatique, l'identification d'une personne passe souvent par une présentation sociale, c'est-à-dire par sa reconnaissance comme appartenant à un espace social ou à un groupe reconnu (un statut, une famille, un corps de métier, etc.<sup>59</sup>).

54. Bar Hebraeus (*Chronography*, p. 200, 206) la décrit comme représentant un arc et une flèche, avec ses titres à l'intérieur.

55. Stern 1964, p. 143-152.

56. Ibn Ḥallikān, *Biographical Dictionary* I, p. 463. Voir aussi Deny, « Tughra », *EF*, 1927, p. 865. Il s'agit de la première confusion entre la *tuḡrā* et la *ṭurra* (« marge », « bord », « bordure »), dont les acceptions finiront par se confondre. Voir Šawqī, *Ṭawbī* 2018, p. 287.

57. Al-Qalqašandī, *Ṣubḥ al-a'šā* XIII, p. 170.

58. Šawqī, *Ṭawbī* 2018, p. 124-125.

59. Voir Van Renterghem 2010 pour le cas des milieux lettrés bagdadiens.

Il convient d'abord de noter que les signataires sont différents. Les auteurs d'œuvres écrites, les copistes, les scribes administratifs, les témoins, les notaires ainsi que certains artisans peuvent apposer leur nom, mais ceux qui détiennent l'autorité suprême politique (califes, sultans, vizirs, etc.) apposent, eux, uniquement leur *ʿalāma*.

## 2.1. Pourquoi apposer son nom ?

En choisissant une perspective fonctionnelle, six usages se dégagent ; ils ne sont ni exclusifs les uns des autres ni hiérarchisés et peuvent parfaitement se superposer selon les circonstances.

### 2.1.1. L'identification

L'identification (*taʿrīf*) d'acteurs d'un processus aboutissant à un résultat aux conséquences juridiques s'opère par l'apposition du nom. Le document attestant d'une procédure légale en est l'exemple parfait. Dans le cas d'actes de vente ou d'achat, les parties prenantes doivent être identifiées afin d'éviter des fraudes ou des requêtes ultérieures, quoique l'usage du prête-nom (*ism ʿārī*) soit légal dans certaines circonstances<sup>60</sup>. Plus encore, les actes doivent être passés devant des témoins accrédités, qui apposent leurs noms au bas du document<sup>61</sup>. Al-Samarqandī spécifie dans son manuel de diplomatique que l'identification d'une personne passe d'abord par son *ism* et son *nasab*, accessoirement complétés du *laqab*<sup>62</sup>. Seules quelques personnalités, comme les membres de la famille califale, peuvent s'appuyer sur l'opinion publique<sup>63</sup>.

### 2.1.2. L'authentification

Pour être officiellement reconnu et pour confirmer leur autorité juridique, les cadis doivent utiliser leur *ism*, leur *nasab* et leur titre « Cadi de telle ville ». Ils ne peuvent valider un document juridique que pendant leur investiture, pour une période donnée et dans une ville spécifique<sup>64</sup>. L'authentification de leur parole, écrite ou orale, est donc conditionnée par leur bonne identification. Il en est de même des plaideurs, dont les noms doivent être donnés correctement, avec leurs *ism*-s et leurs *nasab*-s, bien que la reconnaissance mutuelle des personnes et du conflit suffise à lancer la procédure. Ainsi, l'authentification d'un acte juridique par l'apposition de la signature de témoins (voir l'article de Judith Schlanger) n'a alors pas la valeur scripturaire que nous lui donnons aujourd'hui ; ces noms, écrits par les témoins eux-mêmes ou par le scribe, ne servent qu'à les convoquer en cas de litige, comme l'indique Geoffrey Khan :

60. Johansen 1997; Marino 2010.

61. Khan 1994, p. 120.

62. Al-Samarqandī, *Kitāb al-šurūṭ*, p. 163-166.

63. Sublet 1992, p. 68, pour l'exemple de l'identification du calife abbasside installé au Caire par Baybars. Un émir nommé Ṣayd al-Dīn Qiliğ al-Bağdādī reconnaît les émirs arabes de son escorte et certifie qu'on peut leur faire confiance sur l'identité du calife.

64. Tillier 2010.

*At the foot of the document accredited witnesses (‘udūl) write their testimonies in their own hand. These constitute a direct record of the oral validation of the document. The witnesses are identified by name and genealogy. If the contract was challenged at a later date these witnesses were summoned to repeat their testimony orally in court. Even though written by the hand of the witnesses themselves, the written testimonies, according to most schools of law, had no probative value. The Mālikī school did accept the autograph declarations of witnesses of proof if a secondary witness testified that the handwriting was genuine<sup>65</sup>.*

En prenant exemple sur ce qui se faisait en Irak, Ibn al-Ṣayrafī (m. 542/1147) confirme une similarité de pratique, à savoir que le copiste doit indiquer son nom à la fin de l’acte qu’il vient de rédiger, sous la forme de son *ism* et de son *nasab* : « Untel fils d’Untel<sup>66</sup> ».

### 2.1.3. L’auctorialité

Dans le cas d’œuvres intellectuelles, la question de l’auctorialité apparaît dans le courant du IX<sup>e</sup> siècle avec l’émergence du « livre d’auteur », dicté ou écrit par l’auteur lui-même en vue d’une diffusion définitive. Ce mode de production se substitue alors partiellement à la compilation de traditions orales rapportées – l’auteur n’étant alors qu’un compilateur – et à l’enseignement oral enregistré par écrit par un disciple et fatalement divergent de l’inspiration du maître<sup>67</sup>. Dès lors, le problème de l’auctorialité est à saisir non seulement du point de vue social, mais aussi de celui de la transmission du texte, puisque les manuscrits sont rarement holographes et que chaque copiste a apporté son écot à l’œuvre reprise<sup>68</sup>. Cette perspective, d’ailleurs, questionne l’ecdétique classique et le legs intellectuel de Karl Lachmann. Qu’en est-il quand un scripteur a assez de personnalité sociale pour devenir un « auteur » qui se revendique comme tel dans le corps social ? Nous entrons ici dans le champ des manuscrits holographes, à distinguer des manuscrits autographes. Adam Gacek a proposé d’utiliser le terme « document holographe » pour un document entièrement écrit par son auteur, mais qui n’est pas forcément signé, au contraire de la pièce autographe, souvent bien plus courte, parfois juste une note, qui porte sa signature<sup>69</sup>. Le cas se présente par exemple lors d’un ouvrage dicté ou lorsque l’auteur remet son brouillon (*musawwada*) à un copiste professionnel pour qu’il en fasse une version définitive (*mubayyada*). Ainsi, quatre cas où le nom apposé à la fin du manuscrit a une valeur différente peuvent se présenter :

65. Khan 1993 (éd. 2006), p. 29. Voir également Rāgib 2013, § 84 (version en ligne).

66. Massé 1914, p. 92-93 ; Ibn al-Ṣayrafī, *Qānūn*, p. 18.

67. Schoeler 2002, p. 109-125.

68. Montgomery 2005 ; Behzadi, Hämeen-Anttila (éd.) 2015.

69. Fu’ād Sayyid 1997, p. 331-367 ; Ziedan 2008, p. 5-30 ; Gacek 2009, p. 14-15 ; Gacek 2020, p. 55-56 ; Bauden, Franssen 2020, p. 3.

♦ 2.1.3.1. Un manuscrit holographe

C'est le cas du manuscrit du *Kitāb al-ifāda wa-l-i'tibār* (Oxford, Bodl. Poc. 230, 600/1203) de 'Abd al-Laṭīf al-Baġdādī<sup>70</sup> (m. 629/1231), qui se termine par :

كتبه مؤلفه الفقير الى الله تعالى عبد اللطيف بن يوسف بن محمد البغدادي في رمضان سنة ستمائة بالقاهرة.

« Son auteur, le pauvre envers Dieu, 'Abd al-Laṭīf ibn Yūsuf ibn Muḥammad al-Baġdādī, a écrit ce livre en ramaḍān de l'année 600 [mai 1204], au Caire. »

Un autre exemple : le manuscrit du *Taṣhīḥ al-taṣhīf wa-taḥrīr al-taḥrīf* d'al-Ṣafadī (Istanbul, Aya Sofya 4732<sup>71</sup>), qui n'a pas de colophon mais un long certificat de lecture se terminant par :

وكتب خليل بن ابيك الصفدي بحلب المحروسة

« Cela a été écrit par Ḥalīl ibn Ayybak al-Ṣafadī, à Alep la Protégée. »

♦ 2.1.3.2. Un manuscrit autographe, rédigé par un copiste, mais vérifié et signé par l'auteur

Ce cas peut être illustré par le manuscrit d'Abū l-Fidā', *Ṣarḥ al-wāfiya* (Kastamonu 2892), daté de 1323<sup>72</sup>, qui se termine par :

وكان الفراغ مؤلفه العبد الفقير الى التعالى اسمعيل بن علي بن محمود بن محمد بن عمر بن شاهنشاه بن أيوب من تعليقه في يوم الاحد سابع عشرة شعبان المكرم سنة ٧٢٣ الموافق للحادي والعشرين من شهر آب الرومي

« Son auteur, l'esclave, le pauvre en Dieu le Très-Haut, Ismā'īl ibn 'Alī ibn Maḥmūd ibn Muḥammad ibn 'Umar ibn Šāhanšāh ibn Ayyūb, a terminé de l'annoter le dimanche 17 ša'ḇān 723, qui correspond au 21 āb des Rūm [21 août 1323]. »

Des exemples plus ambigus apparaissent lorsque le texte est copié par un secrétaire sous la dictée de l'auteur<sup>73</sup> et réarrangé par le premier à partir des notes du second. L'exemple emblématique est le manuscrit de la *riḥla* d'Ibn Baṭṭūṭa, rédigé par Ibn Ġuzayy sous la dictée du voyageur et intitulé *Tuḥfat al-nuẓẓar fī ġarā'ib al-amṣār wa-'aġā'ib al-asfār*. Le manuscrit se termine par un double colophon (Paris, BnF, Arabe 2291, f<sup>o</sup> 110 r<sup>o</sup>) :

70. Al-Baġdādī, *Kitāb al-ifādah*.

71. Gacek 2020, p. 69.

72. Ateş 1952, pl. III.

73. Ducène 2020.

وكان الفراغ من تقييدها في ثالث ذي الحجة عام ست وخمسين وسبعمائة والحمد لله وسلام على عباده الذين اصطفى

«L'enregistrement [*taqyīduhā*] du texte fut terminé le 3 dū l-ḥiġġa 756 [9 décembre 1355].»

Et le secrétaire de continuer à la troisième personne :

قال ابن جزى انتهى ما نخصته من تقييد الشيخ ابي عبد الله محمد بن بطوطة اكرمه الله (...) وكان الفراغ من كتبها في صفر عام سبعة وخمسين وسبعمائة عرف الله كتبها

«Ibn Ġuzayy dit : [Ici] finit ce que j'ai résumé [*laḥaṣṣatuhu*] des notes du cheikh Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn Baṭṭūṭa, que Dieu l'honore ! [...] L'écriture de l'ouvrage a été terminée en ṣafar 757 [février 1356], que Dieu récompense celui qui le recopiera !»

Nous sommes ici en présence d'une mise au propre d'Ibn Ġuzayy, qui reprend les éléments textuels et datés du brouillon terminé trois mois plus tôt.

♦ 2.1.3.3. Un manuscrit copié par un copiste  
ou par un calligraphe célèbre qui le signe

Mentionnons ainsi deux exemples dus à Yāqūt al-Ḥamawī (m. 626/1229). Le premier est la copie de l'anonyme *Kitāb al-ḥurūf* (Dublin, Chester Beatty Ar. 3999). Le verbe qui mentionne l'achèvement de la copie dans le colophon est à la première personne du singulier, alors que la signature est à la troisième personne (f<sup>o</sup> 38b) :

فاما انا فاني فرغت من نسخ هذه النسخة بكرة الاحد سابع ربيع الآخر سنة ست عشره وستمائة بمرو الشاهجان حامداً لله على نبيه المصطفى محمد واله وصحبه الكرام وكتب ياقوت بن عبد الله الرومي الحموي

«Quant à moi, j'ai achevé la copie de cet exemplaire durant le dimanche 7 rabī' II 616 [22 juin 1218] à Merw al-Šāhiġān [...], Yāqūt ibn 'Abd Allāh al-Rūmī al-Ḥamawī a écrit cela<sup>74</sup>.»

74. Arberry 1951.

Le second est une variante à la troisième personne, une copie du *Kitāb al-mabāḥiṭ al-kāmiliya ‘alā al-Muqaddima al-Ġuzūliya* (Berlin, Arabe 3377) d’Ibn al-Muwaffaq (m. 661/1263), dont le colophon relate :

فرغ كتابه عبد الله الفقير اليه ياقوت ابن عبد الله الحموي البغدادي الرومي وفق الله به وعفا عنه وسلخ رجب  
سنة عشرين وستمائة محروسة حلب الحمد لله وحيدوه.

« Yāqūt ibn ‘Abd al-Allāh al-Rūmī al-Baġdādī al-Ḥamawī a terminé l’écriture de cela à la fin [*salaha*] de raġab 620 [août 1223], à Alep la Protégée<sup>75</sup>. »

#### ♦ 2.1.3.4. Le nom du copiste est donné dans le colophon

Enfin, la pratique de signaler dans le colophon le nom du copiste, professionnel ou non, à la biographie inconnue, suivi du lieu et de la date de la copie, est un usage établi et répandu dans le domaine de la transmission manuscrite<sup>76</sup>.

Un manuscrit holographe ou autographe avait-il plus de valeur par rapport à d’autres manuscrits sur le marché ? La réponse est affirmative à double titre. Tout d’abord, les collectionneurs et les savants consciencieux les recherchaient ; ils étaient par conséquent vendus plus cher par les libraires<sup>77</sup>. Ensuite, l’appât du gain a évidemment entraîné la fabrication de faux par certains revendeurs peu scrupuleux. Ainsi, al-Saḥāwī (m. 902/1497) a accusé son contemporain Muḥammad ibn Muḥammad ibn Ṣalāḥ Abū l-Faṭḥ (m. 863/1459), vendeur de livres et imam de la *madrassa* de l’émir Sargitmiš, d’écrire de sa main des noms d’auteurs renommés sur des manuscrits anonymes pour les vendre plus cher<sup>78</sup> ! Un phénomène connexe s’observe quand des auteurs de second rang s’attribuent la rédaction d’un livre en y appliquant leur signature autographe. Ainsi, le manuscrit du *Kitāb nihāyat al-arab fī ma‘rifat ansāb al-‘arab* (Paris, BnF, Arabe 2049) d’Aḥmad al-Qalqašandī (m. 812/1418) est signé par son fils Muḥammad ibn Aḥmad al-Qalqašandī, qui s’approprie, sans vergogne, le travail de son père<sup>79</sup>.

#### 2.1.4. La valorisation du mécène

Dans le cas de mécénat princier, le nom et le titre des commanditaires apparaissent souvent clairement sur l’objet, attirant ainsi hommage et respect du public. C’est le cas des bâtiments qui sont patronnés – des inscriptions de fondation sont alors installées de manière visible

75. Sellheim 1966, p. 89.

76. Déroche 2000, p. 198-203 ; Déroche, Sagaria Rossi 2012, p. 206-215. Les colophons sont toutefois très peu répandus durant les quatre premiers siècles de l’islam (Déroche 1992, p. 13).

77. Behrens-Abouseif 2018, p. 25, 82 ; Bauden, Franssen 2020, p. 15-16 ; Franssen 2022, p. 92 (pour un manuscrit dont la copie est fallacieusement attribuée au calligraphe Ibn al-Bawwāb).

78. Behrens-Abouseif 2018, p. 77-78.

79. Sublet 2011, p. 178.

aux entrées<sup>80</sup> (voir l'article de Jean-Charles Ducène) –, mais aussi des lampes de mosquées<sup>81</sup>, des objets en dinanderie<sup>82</sup> ou encore des manuscrits (corans ou simples manuscrits enluminés<sup>83</sup>). Commandes et signatures sont ici des faits sociaux. À la différence de la plus-value qui bénéficie à l'objet, c'est le mécène qui est ici mis en avant.

### 2.1.5. *La plus-value*

Cette plus-value s'applique sur tout support marqué par son auteur. Elle peut servir deux buts : valoriser l'artisan ou l'artiste, voire le scribe ; et servir aussi le vendeur et le collectionneur, qui peuvent spéculer, comme on l'a vu précédemment. Ainsi, il n'est pas rare que les manuscrits calligraphiés soient signés, à l'exemple de ceux du célèbre calligraphe Yāqūt al-Musta'ṣimī<sup>84</sup> (m. 698/1298). En tant que copiste, il a laissé son nom dans le colophon de plusieurs documents<sup>85</sup> ; cette pratique est certes régulière, mais de la part d'un tel employé de renom, il y a sans doute une volonté de donner une plus-value à son ouvrage. Pour preuve de la valeur ajoutée de son nom, il avait une école à Bagdad et a autorisé six de ses étudiants à signer de celui-ci !

Dans le cadre plus strict du commerce, un artisan peut apposer sa griffe lors d'une commande, entre celui du commanditaire et celui du destinataire, pour gagner en renommée. L'atelier qui se cache souvent derrière le nom du maître en bénéficie alors ; c'est le cas de Yāqūt al-Musta'ṣimī ou du potier Ġaybī.

### 2.1.6. *La reconnaissance de la créativité propre de l'individu social*

Ce fait se retrouve surtout dans le domaine artisanal et artistique, et il peut être très manifeste dans les arts majeurs et ceux patronnés. Notons le cas particulier des facteurs d'astrolabes, dont l'œuvre relève du travail du dinandier (pour l'outil comme support) et de celui du savant (pour les mesures qu'il donne<sup>86</sup>). Le principe est sans doute un peu différent pour les arts mineurs, tels que les miniatures, les textiles ou la céramique, car ces produits finis ont une moindre valeur sur le marché.

Quelques rares cas restent encore assez obscurs, pour lesquels on n'explique pas encore la présence de la signature : c'est notamment le cas de *kaškāl-s* du « maître Ḥājī 'Abbās<sup>87</sup> », un artisan du début du xx<sup>e</sup> siècle (on suppose qu'il est décédé vers 1960), qui a copié et imité

80. Fernandes 1997. On mentionne souvent les mosquées, mais les bains, les portes fortifiées ou encore les *madrassa* étaient aussi patronnés.

81. Carboni, Whitehouse 2001, cat. 114-117. La lampe n° 116 porte ainsi le nom du sultan Sayf al-Dīn Qawṣūn et de l'artisan 'Alī ibn Muḥammad al-Barmakī (?). Voir Behrens-Abouseif 1995 pour des exemples en métal.

82. Mols 2006.

83. Ettinghausen 1962, p. 73 (pour la signature d'une illustration) ; Déroche 2000, p. 250-251 ; Behrens-Abouseif 2018.

84. Canby, « Yāqūt al-Musta'ṣimī », *EP*, 2005 ; Veit 2009.

85. Salem Elsheikh 2016.

86. Voir Brieux, Maddison 2021, p. 30-32, pour l'étude du formulaire spécifique suivi.

87. Voir notamment un exemple au Victoria and Albert Museum de Londres : inv. 405-1876. Voir aussi Allan, Gilmour 2000, p. 319-320.

à la perfection des œuvres du xvii<sup>e</sup> siècle (style renaissance safavide), et qui a signé comme le fils du chef armurier du shah ‘Abbās (r. 996-1038/1588-1629). Sur ces séries d’aumônières, sa signature n’a de sens que si l’on considère qu’il s’agit de produits inspirés de la tradition ancienne réalisés à la fin du xix<sup>e</sup> et au début du xx<sup>e</sup> siècle.

## 2.2. Où apposer son nom ?

Le type de signataire et la fonction de la signature dictent aussi la position du nom : visible en haut des documents, comme la signature de Baybars et des émirs mamelouks<sup>88</sup>, ou noyé dans le décor, comme celles de Muḥammad ibn al-Zayn ; il peut aussi être caché au dos ou sous le pied d’un objet, comme dans le cas des céramiques. Des mentions dissimulées sont parfois des répétitions manifestes de signatures visibles, ou alors une mise en abîme du métier de l’artisan, qui marque des objets de sa spécialité sur une autre œuvre. C’est le cas sur le bassin dit « de Saint Louis » : la signature « Œuvre du maître Muḥammad ibn al-Zayn, qu’il soit pardonné » (عمل المعلم محمد ابن الزين غفر له) y apparaît sous la lèvre, tandis que « Œuvre d’Ibn al-Zayn » (عمل ابن الزين) est mentionnée, dans les médaillons internes, sur les deux dossiers des trônes des souverains ainsi que sur les coupes qu’ils tiennent. Une dernière occurrence de la seconde formule est aussi lisible sur la coupe portée par un serviteur, sur une frise externe<sup>89</sup>.

D’autres griffes enfin sont invisibles : c’est le cas de celle de Yūsuf al-Bāhili, un homme de la communauté bédouine de Bāhila, installée dans les environs de Baṣra. L’artisan, ou son atelier, a réalisé une pièce d’échec en ivoire, un cadeau traditionnellement considéré comme offert par Harūn al-Rašid à Charlemagne lors des campagnes diplomatiques abbassido-carolingiennes<sup>90</sup>. La petitesse de la pièce et la richesse du décor ont ici conditionné l’emplacement de la signature sous la seule surface lisse disponible, le pied. Sur d’autres pièces en ivoire, les noms des artisans Badr et Zārīf sont camouflés derrière les loquets métalliques des serrures du coffret de Hisham II<sup>91</sup> : leurs signatures sont-elles masquées parce qu’ils étaient esclaves<sup>92</sup> ? Sur d’autres coffrets pourtant, les noms de maîtres et d’apprentis apparaissent sur toutes les faces<sup>93</sup>.

## 3. Conclusion

On l’a vu à travers de nombreux exemples éloignés dans le temps et dans l’espace, la signature, sa forme et sa valeur divergent dans la sphère arabo-musulmane. Elle prend la forme d’un des éléments du nom arabe selon les circonstances de l’interaction sociale ou d’une formule

88. Diem 1996, p. 10 *sqq.*, 235. Istanbul, Türk ve İslam Eserleri Müzesi, « Documents de Damas », liasse n° 13, 815. Nous remercions Jean-Michel Mouton de nous avoir fait connaître ce document.

89. Rice 1951.

90. Pinder-Wilson 2005.

91. Labarta Gómez 2015.

92. Voir Rāḡib 2013, § 74 (version en ligne), pour cette hypothèse ; voir Labarta Gómez 2015, p. 119, pour une autre lecture.

93. C’est le cas du coffret de Pampelune, signé par Farağ et ses quatre apprentis : Blair 2005, p. 84.

paradoxalement anonyme, la *‘alāma*, comme si, pour les détenteurs de la puissance étatique, l'identité personnelle était secondaire. Si très peu d'hommes l'apposent, c'est parce qu'une majorité de la population est illettrée<sup>94</sup> ; c'est également dû au fait que la nécessité sociale d'exhiber son identité est limitée, surtout juridique. En effet, les occurrences des marques identitaires suivent peut-être l'émergence de l'individualisation de la personne en tant qu'acteur social unique, subjectif et conscient de l'être. L'expansion de la « signature » semble parallèle à l'affirmation d'un « je ». Ce phénomène est sans doute intimement lié au développement de l'auctorialité – sans doute aussi à celui de la notice biographique, qui, dans les premières prosopographies (les *ṭabaqāt-s*), se limite aux dates de naissance et de mort de l'individu – ainsi que des *curriculum vitae* – lesquels, avec Yāqūt al-Ḥamawī ou Ibn Ḥallikān, deviennent de véritables portraits où le caractère de l'individu s'esquisse à travers des notes subjectives. Les v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles voient la rédaction d'un certain nombre de dictionnaires onomastiques : les lettrés ressentent-ils alors le besoin de se retrouver dans cette pléthore d'anthroponymes ? C'est aussi à partir de cette période que les manuscrits holographes et autographes se font plus nombreux, que la *‘alāma* se généralise chez les cadis et que les premiers sultans mamelouks n'ont pas honte d'user publiquement de leur nom « barbare ». Aurions-nous également affaire à cette tendance revendicatrice de la personnalité créatrice chez les artisans ? Si la démonstration est aisée pour les calligraphes, à l'exemple de Yāqūt al-Muṣṭa‘īmī, elle l'est beaucoup moins pour les modestes ouvriers. Si les facteurs d'astrolabes sortent de l'anonymat, c'est sans doute dans le cadre de commandes particulières, tant les besoins sont précis et la construction savante ; on ne saurait donc les associer aux autres artisanats. Les bronziers gravent également leur nom sur leurs productions – une ou plusieurs fois, on l'a vu –, et quelques inscriptions attribuent l'érection, voire le dessin d'un bâtiment à un individu. On voit aussi apparaître dès l'époque fatimide les noms des artisans céramistes désireux de se faire connaître, comme Muslim ou comme tous les potiers mamelouks recensés. Il ne s'agit pas ici de confondre ce phénomène avec un patronage. Certes, certains objets sont des réponses à des commandes, mais ils n'expliquent pas la présence de deux signatures sur un même support, tant sur les bronzes que sur la céramique (à l'instar de celles de Muslim et de Ġa‘far sur des coupes). Cette revendication artistique, qui pourrait apparaître ainsi concomitamment dans tous les arts, est aussi une cause, ou une conséquence, de la recherche de plus-value. La bourgeoisie économique se valorise ainsi en commandant et en produisant des objets authentifiés et signés.

Quelle que soit sa forme, la signature est donc un marqueur de l'histoire sociale du Proche-Orient médiéval. D'abord liée à la production des documents juridiques et administratifs, elle se déploie ensuite sur plusieurs supports et dans divers secteurs de la production matérielle et intellectuelle. Les contributions qui suivent cet état de l'art introductif tentent de les faire parler dans leurs spécificités. J. Schlanger aborde tout d'abord le cas de la signature autographe de témoins dans le cadre légal hébraïque de Fuṣṭāṭ. Cet acte de certification et de validation des documents appartient à un ensemble de règles juridiques et de pratiques écrites en vigueur dans la communauté juive égyptienne et qui cherchent ainsi à les rendre incontestables. J. Marchand,

94. Pour l'époque byzantine, voir Wipszycka 1984.

dans une deuxième contribution, évoque la signature des artisans potiers sur des céramiques d'époque mamelouke. Leur recensement (depuis l'époque fatimide jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle) est prétexte à une première étude onomastique, tout en replaçant le potier au sein de la société. L'analyse propose aussi de mettre cette marque en perspective de la chaîne opératoire au sein de l'atelier. Enfin, pour la même période mamelouke, J.-C. Ducène livre une analyse des noms d'architectes et de maîtres maçons au Proche-Orient. Les différents termes qui sont utilisés pour les désigner illustrent leur statut de bâtisseurs, de concepteurs, de commanditaires à personnalité politique. L'évolution des termes employés dans l'épigraphie monumentale montre une individualité des hommes, qui s'affirment de plus en plus à partir du xiii<sup>e</sup> siècle, comme on le rencontre dans d'autres arts.

Ce dossier préparatoire à la question du nom et de la signature dans le Proche-Orient médiéval est la première étape d'une recherche sur le long terme, qui devrait couvrir les différentes formes que sont la validation, la certification, l'authentification, voire la propriété. Le timbre et le cachet sont en cela d'autres éléments liés qu'il conviendrait de réévaluer.

## Bibliographie

### *Instruments de travail*

EP = *Encyclopédie de l'Islam*, 9 vol., Leyde, 1913-1936 (1<sup>re</sup> éd.).

EP<sup>2</sup> = *Encyclopédie de l'Islam*, 12 vol., Leyde, 1960-2007 (2<sup>e</sup> éd.).

C.E. Becker, « Abū l-Hawl », EP<sup>2</sup>, I, 1960, p. 129.

C.E. Bosworth, « Laḳab », EP<sup>2</sup>, V, 1986, p. 622-635.

C.E. Bosworth, « Tughra », EP<sup>2</sup>, X, 2002, p. 639-643.

S.R. Canby, « Yāqūt al-Muṣṭa'ṣimī », EP<sup>2</sup>, XI, 2005, p. 286-287.

J. Deny, « Tughra », EP<sup>1</sup>, IV, 1927, p. 865-869.

G. Leiser, « Tamgha », EP<sup>2</sup>, X, 2002, p. 182-183.

E. Lévi-Provençal, « 'Alāma », EP<sup>2</sup>, I, 1960, p. 362-363.

Réd., « Ism », EP<sup>2</sup>, IV, 1978, p. 187-189.

A.J. Wensick, C. Pellat, « Kunya », EP<sup>2</sup>, V, 1986, p. 396-397.

*Le Robert*, s.v. « Signature »

*Le Petit Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 2020, p. 2370b, s.v. « Signature ».

### *Sources anciennes*

AL-ASYŪTĪ, *Ġawāhir al-ʿuqūd al-Asyūṭī, Ġawāhir al-ʿuqūd wa-muʿin al-quḍāt wa-l-muwaqqiʿin wa-l-ṣuhūd*, A. Ḥāmid al-Fiqī (éd.), Le Caire, 1955.

AL-BAĠDĀDĪ, *Kitāb al-ifādah al-Baġdādī, The Eastern Key: Kitāb al-ifādah wa-l-iʿtibār*, K. Hadith Zand, J.A. Videan, I.E. Videan (éd.), Londres, 1965.

BAR HEBRAEUS, *Chronography* Abū l-Faraġ Bar Hebraeus, *Chronography*, E.A.W. Budge (éd.), Londres, 1932.

IBN AL-AṬĪR, *Kitāb al-muraṣṣaʿ* Ibn al-Aṭīr, *Kitāb al-muraṣṣaʿ*, I. al-Sāmarrāʾī (éd.), Bagdad, 1971.

- IBN AL-ĞAWZĪ, *Kaṣf al-niqāb*  
Ibn al-Ğawzī, *Kaṣf al-niqāb ‘an asmā’ wa-l-alqāb*,  
I. al-Sāmarrā’ī (éd.), Beyrouth, 1984.
- IBN ĞUBAYR, *Rihla*  
Ibn Ğubayr, *Rihla*, W. Wright,  
M.J. De Goeje (éd.), Londres, 1907.
- IBN HAĞAR, *Nuzhat al-albāb*  
Ibn Hağar al-‘Asqalānī, *Nuzhat al-albāb fī l-alqāb*,  
[s. n.], Beyrouth, 1991.
- IBN HALDŪN, « Autobiographie »  
Ibn Haldūn, « Autobiographie », dans Ibn Haldūn,  
*Le livre des exemples*, A. Cheddadi (éd.), Paris,  
2002, p. 50-248.
- IBN HALLIKĀN, *Biographical Dictionary*  
Ibn Hallikān, *Biographical Dictionary*, 5 vol.,  
W. Mac Guckin De Slane (éd.), Paris, Londres,  
1842-1871.
- IBN AL-ŞAYRAFĪ, *Qānūn*  
Ibn al-Şayrafī, *Qānūn dīwān al-rasā’il*,  
A.F. Sayyid (éd.), Le Caire, 1990.
- AL-KĀŞĠARĪ, *Dīwān luğat al-Turk*  
Maḥmūd al-Kāşġarī, *Compendium of the Turkic*  
*Dialects (Dīwān luğat al-Turk)*, R. Dankof,  
J. Kelly (éd.), Harvard, 1982.
- AL-NAWĀWĪ, *Kitāb al-minhāğ*  
al-Nawāwī, *Kitāb al-minhāğ fī šarḥ Şaḥīḥ Muslim*,  
[s. n.], Damas, Beyrouth, 1998.
- AL-QALQAŞANDĪ, *Şubḥ al-a‘šā*  
al-Qalqaşandī, *Şubḥ al-a‘šā fī şinā‘at al-inšā’*, 15 vol.,  
M.Ĥ. Şams al-Dīn (éd.), Le Caire, 1987.
- AL-SAM‘ĀNĪ, *Kitāb al-ansāb*  
al-Sam‘ānī, *Kitāb al-ansāb*, ‘A.A. al-Bārūdī (éd.),  
Beyrouth, 1988.
- AL-SAMARQANDĪ, *Kitāb al-şurūṭ*  
Aḥmad ibn Muḥammad al-Samarqandī, *Kitāb*  
*al-şurūṭ wa-‘ulūm al-şukūk*, A. Ğābir Badrān (éd.),  
Le Caire, 2017.
- AL-ṬA‘ĀLIBĪ, *Laṭā’if al-ma‘ārif*  
al-Ṭa‘ālibī, *Laṭā’if al-ma‘ārif*, C.E. Bosworth (éd.),  
Édimbourg, 1984.
- AL-ṬA‘ĀLIBĪ, *Ṭimār al-qulūb*  
al-Ṭa‘ālibī, *Ṭimār al-qulūb fī l-muḍāf wa-l-manşūb*,  
I.M. Abū l-Faḍl (éd.), Le Caire, 1985.

## Études

- ABEL 1927-1928  
A. Abel, « Les noms de personnes du monde  
musulman », *RUB* 33, 1927-1928, p. III-114.
- ALLAN, GILMOUR 2000  
J. Allan, B. Gilmour, *Persian Steel: The Tanavoli*  
*Collection*, Oxford Studies in Islamic Art 15,  
Oxford, 2000.
- ALLEAUME, FARGUES 1998  
G. Alleaume, P. Fargues, « La naissance d’une  
statistique d’État. Le recensement de 1848 en  
Égypte », *Histoire & mesure* 13/1-2, 1998, p. 147-193.
- ANTOUN 1968  
R.T. Antoun, « On the Significance of Names in  
an Arab Village », *Ethnology* 7/2, 1968, p. 158-170.
- ARBERRY 1951  
A.J. Arberry, *A Volume in the Autograph of Yāqūt*  
*the Geographer (574-626/1179-1229): A Brief*  
*Description, with a Reproduction of the Manuscript*  
*of the Tamām Faṣīḥ al-kalām of Ibn Fāris*, CBM 3,  
Londres, 1951.
- ATEŞ 1952  
A. Ateş, « Kastamonu genel kitaplığında bulunan  
bazı mühim arapça ve farsça yazmalar », *Oriens* 5/1,  
1952, p. 28-46.
- BARBIER DE MEYNARD 1907  
A.C. Barbier de Meynard, « Surnoms et sobriquets  
dans la littérature arabe », *JournAs* 9/2, 1907,  
p. 173-243.
- AL-BĀŞĀ 1978  
Ĥ. al-Bāşā, *al-alqāb al-islāmiyya fī l-ta’riḥ*  
*wa-l-waṭā’iq wa-l-ātār*, Le Caire, 1978.
- BAUDEN, FRANSSSEN 2020  
F. Bauden, É. Franssen (éd.), « Introduction »,  
dans Bauden, Franssen (éd.) 2020, p. 1-37.
- BAUDEN, FRANSSSEN (éd.) 2020  
F. Bauden, É. Franssen (éd.), *In the Author’s*  
*Hand: Holograph and Authorial Manuscripts in the*  
*Islamic Handwritten Tradition*, Islamic History and  
Civilization 171, Leyde, Boston, 2020.

- BEHRENS-ABOUSEIF 1995  
D. Behrens-Abouseif, *Mamluk and Post-Mamluk Metal Lamps*, AnIsl-Suppl. 15, Le Caire, 1995.
- BEHRENS-ABOUSEIF 2018  
D. Behrens-Abouseif, *The Book in Mamluk Egypt and Syria (1250–1517): Scribes, Libraries and Market*, Islamic History and Civilization 162, Leyde, Boston, 2018.
- BEHZADI, HÄMEEN-ANTTILA (éd.) 2015  
L. Behzadi, J. Hämeen-Anttila (éd.), *Concepts of Authorship in Pre-Modern Arabic Texts*, Bamberger Orientstudien 7, Bamberg, 2015.
- BLAIR 1998  
S.S. Blair, *Islamic Inscriptions*, Édimbourg, 1998.
- BLAIR 2005  
S.S. Blair, « What the Inscriptions Tell Us: Text and Message on the Ivories from al-Andalus », dans von Folsach, Meyer (éd.) 2005, I, p. 75-99.
- BLAIR 2015  
S.S. Blair, « Place, Space and Style: Craftsmen's Signatures in Medieval Islamic Art », dans A. Eastmond (éd.), *Viewing Inscriptions in the Late Antique and Medieval World*, New York, 2015, p. 230-248.
- BLAIR, BLOOM 1999  
S.S. Blair, J. Bloom, « Signatures on Works of Islamic Art and Architecture », *DamMitt* 11, 1999, p. 49-66.
- BOUD'HORS, HEURTEL 2010  
A. Boud'hors, C. Heurtel, *Les ostraca coptes de la TT 29. Autour du moine Frangé*, EAT 3, Bruxelles, 2010.
- BRIEUX, MADDISON 2021  
A. Brieux, F. Maddison, *Répertoire des facteurs d'astrolabes et de leurs œuvres en terre d'islam*, Turnhout, 2021.
- BRUNET et al. (éd.) 2001 (éd. 2020)  
G. Brunet, P. Darlu, G. Zei (éd.), *Le patronyme : histoire, anthropologie, société. Actes de colloque, Lyon, Centre Jacques-Cartier, 1998 (2001)*, Paris, 2020 (2<sup>e</sup> éd.).
- CAHEN 1943-1945  
C. Cahen, « La tuğrā seljuqide », *JournAs* 234, 1943-1945, p. 167-172.
- CARBONI, WHITEHOUSE 2001  
S. Carboni, D. Whitehouse, *Glass of the Sultans*, catalogue d'exposition, Corning, Corning Museum of Glass, 24 mai-3 septembre 2001, New York, Metropolitan Museum of Art, 2 octobre 2001-13 janvier 2002, Athènes, Benaki Museum, 20 février-15 mai 2002, New York, Corning, Athènes, New Haven, 2001.
- DÉROCHE 1992  
F. Déroche, *The Abbasid Tradition: Qur'ans of the 8th to the 10th Centuries AD*, The Nasser D. Khalili Collection of Islamic Art 1, Londres, 1992.
- DÉROCHE 2000  
F. Déroche, *Manuel de codicologie des manuscrits en écriture arabe*, Paris, 2000.
- DÉROCHE, SAGARIA ROSSI 2012  
F. Déroche, V. Sagaria Rossi, *I manoscritti in caratteri arabi*, Scrittura e libri del medioevo 9, Rome, 2012.
- DIEM 1996  
W. Diem, *Arabische amtliche Briefe des 10. bis 16. Jahrhunderts aus der Österreichischen Nationalbibliothek in Wien*, Documenta arabica antiqua 3, Wiesbaden, 1996.
- DUCÈNE 2020  
J.-C. Ducène, « Le copiste et la dictée dans le monde arabe médiéval », dans I. Brethauer, A. Caiozzo, F. Rivière (éd.), *La plume et le calame. Entre Orient et Occident, les métiers de l'écrit à la marge*, Mondes d'ailleurs 1, Valenciennes, 2020, p. 65-78.
- ETTINGHAUSEN 1962  
R. Ettinghausen, *La peinture arabe*, Genève, 1962.
- FERNANDES 1997  
L. Fernandes, « Mamluk Architecture and the Question of Patronage », *MSRev* 1, 1997, p. 107-120.
- VON FOLSACH, MEYER (éd.) 2005  
K. von Folsach, J. Meyer (éd.), *The Ivories of Muslim Spain: Papers from a Symposium Held in Copenhagen from the 18th to the 20th of November 2003*, *The Journal of the David Collection* 2, Copenhagen, 2005.
- FRAENKEL 1992  
B. Fraenkel, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, 1992.
- FRANSSSEN 2022  
É. Franssen, « al-Şafadī: The Scholar as a Reader », dans É. Franssen (éd.), *Authors as Readers in the Mamlūk Period and Beyond*, Filologie medievale e moderne 26/5, Venise, 2022, p. 83-152.

- FU'ĀD SAYYID 1997  
A. Fu'ād Sayyid, *al-kitāb al-ʿarabī al-maḥṭūṭ wa-ʿilm al-maḥṭūṭāt*, Le Caire, 1997.
- GACEK 2009  
A. Gacek, *Arabic Manuscripts: A Vademecum for Readers*, HbOr 98, Leyde, Boston, 2009.
- GACEK 2020  
A. Gacek, « Arabic Holographs: Characteristics and Terminology », dans Bauden, Franssen (éd.) 2020, p. 55-77.
- GOITEIN 1970  
S.D. Goitein, « Nicknames as Family Names », *JAOS* 90/4, 1970, p. 517-524.
- GRANGAUD, MICHEL (éd.) 2010  
I. Grangaud, N. Michel (éd.), *L'identification. Des origines de l'islam au XIX<sup>e</sup> siècle*, RMMM 127, Aix-en-Provence, 2010.
- GUIGUE 1863  
M.-C. Guigue, *De l'origine de la signature et de son emploi au Moyen Âge, principalement dans les pays de droit écrit*, Paris, 1863.
- JEAY 2015  
C. Jeay, *Signature et pouvoir au Moyen Âge*, Mémoires et documents de l'École des chartes 99, Paris, 2015.
- JEAY 2021  
C. Jeay, *Louis XI ou l'exercice du pouvoir. Gouverner par la signature*, Comité des travaux historiques et scientifiques-Histoire 65, Aubervilliers, 2021.
- JOHANSEN 1997  
B. Johansen, « Formes de langage et fonctions publiques. Stéréotypes, témoins et offices dans la preuve par l'écrit en droit musulman », *Arabica* 44/3, 1997, p. 333-376.
- JOHNS, JAMIL 2004  
J. Johns, N. Jamil, « Signs of the Times: Arabic Signatures as a Measure of Acculturation in Norman Sicily », dans G. Necipoglu, D. Behrens-Abouseif, A. Contadini (éd.), *Essays in Honor of J.M. Rogers*, *Muqarnas* 21, Leyde, Boston, 2004, p. 181-192.
- KAZAZIAN 2010  
A. Kazazian, « Les Arméniens en Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle. Identité et enregistrement », dans Grangaud, Michel (éd.) 2010, p. 77-96.
- KHAN 1993 (éd. 2006)  
G. Khan, *Arabic Legal and Administrative Documents in the Cambridge Genizah Collections* (1993), Oxford, 2006 (2<sup>e</sup> éd.).
- KHAN 1994  
G. Khan, « An Arabic Document of Acknowledgement from the Cairo Genizah », *JNES* 53/2, 1994, p. 117-124.
- LABARTA GÓMEZ 2015  
A. Labarta Gómez, « The Casket of Hisham and Its Epigraphy », *Summa* 6, 2015, p. 104-128.
- LARCHER 2013  
P. Larcher, « Le nom propre dans la tradition grammaticale arabe », dans Müller, Roiland-Rouabah (éd.), 2013, p. 303-318.
- LITTLE 1982  
D.P. Little, « Two Fourteenth-Century Court Records from Jerusalem Concerning the Disposition of Slaves by Minors », *Arabica* 29/1, 1982, p. 16-49.
- MARINO 2010  
B. Marino, « Prêter son nom et simuler des transactions. Des stipulations d'Abû Ja'fâr al-Ṭahâwî (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) aux consultations et actes juridiques des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Grangaud, Michel (éd.) 2010, p. 113-127.
- MASSÉ 1914  
H. Massé, « Ibn al-Çārafi. Code de la chancellerie d'État (période-fâtimide) », *BIFAO* 11, 1914, p. 65-120.
- MAYER 1954  
L.A. Mayer, « Islamic Glassmakers and Their Works », *IEJ* 4/3-4, 1954, p. 262-265.
- MAYER 1956a  
L.A. Mayer, *Islamic Architects and Their Works*, Genève, 1956.
- MAYER 1956b  
L.A. Mayer, *Islamic Astrolabists and Their Works*, Genève, 1956.
- MAYER 1958  
L.A. Mayer, *Islamic Woodcarvers and Their Works*, Genève, 1958.
- MAYER 1959  
L.A. Mayer, *Islamic Metalworkers and Their Works*, Genève, 1959.

- MAYER 1962  
L.A. Mayer, *Islamic Armourers and Their Works*, Genève, 1962.
- MOLÉNAT 2017  
J.-P. Molénat, « L'anthroponymie des chrétiens arabisés de la péninsule Ibérique médiévale. Le double nom des "Mozarabes", IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », *Hamsa. Journal of the Judaic and Islamic Studies* 3, 2017, p. 78-90.
- MOLS 2006  
L.E.M. Mols, *Mamluk Metalwork Fittings in Their Artistic and Architectural Context*, Delft, 2006.
- MONTGOMERY 2005  
J.E. Montgomery, « Serendipity, Resistance and Multivalency: Ibn Khurradadhbih and His *Kitāb al-masālik wal-mamālik* », dans P. Kennedy (éd.), *On Fiction and Adab in Medieval Arabic Literature. Actes de colloque, New York University, Department of Middle Eastern Studies, 21-22 avril 2000*, Wiesbaden, 2005, p. 177-232.
- MÜLLER, ROILAND-ROUABAH (éd.) 2013  
C. Müller, M. Roiland-Rouabah (éd.), *Les non-dits du nom : onomastique et documents en terres d'Islam. Mélanges offerts à Jacqueline Sublet*, PIFD 267, Beyrouth, 2013.
- MUTH 2008  
F.-C. Muth, « Proper Names », dans K. Versteegh (éd.), *Encyclopedia of Arabic Language and Linguistics*, III, Leyde, 2008, p. 717-724.
- PETERSON 1980  
B. Peterson, « Blue and White Imitation Pottery from the Ghaibi and Related Workshops in Mediaeval Cairo », *BMFEA* 52, 1980, p. 65-88.
- PINDER-WILSON 2005  
R. Pinder-Wilson, « Ivory Working in the Umayyad and Abbasid Periods », dans von Folsach, Meyer (éd.) 2005, I, p. 13-23.
- RĀĠIB 2013  
Y. Rāġib, « Esclaves et affranchis trahis par leur nom dans les arts de l'Islam médiéval », dans Müller, Roiland-Rouabah (éd.) 2013, p. 247-301.
- RICE 1951  
D.S. Rice, *Le baptistère de Saint Louis*, Paris, 1951.
- RUSTOW 2020  
M. Rustow, *The Lost Archive: Traces of a Caliphate in a Cairo Synagogue*, Princeton, Oxford, 2020.
- SADEK 2023  
N. Sadek, « Engraved Property: The Titles and Names of Rasulid Women on Ayyubid and Mamluk Metalwork », *Journal of Material Cultures in the Muslim World* 4/1, 2023, p. 97-117.
- SALEM ELSHEIKH 2016  
M. Salem Elsheikh, « Un ignoto manoscritto di mano di Yāqūt al-Mustāʿīmī a Firenze (BR 41) », *La bibliofilia* 118/2, 2016, p. 217-228.
- SAUVAGET 1950  
J. Sauvaget, « Noms et surnoms de mamelouks », *JournAs* 238, 1950, p. 31-58.
- ŠAWQĪ, ṬAWBĪ 2018  
A. Šawqī, M. Ṭawbī, *Muṣṭalahāt al-kitāb al-ʿarabī al-maḥṭūf*, Rabat, 2018.
- SCHIMMEL 1998  
A. Schimmel, *Noms de personne en Islam*, Paris, 1998.
- SCHOELER 2002  
G. Schoeler, *Écrire et transmettre dans les débuts de l'islam*, Paris, 2002.
- SELLHEIM 1966  
R. Sellheim, « Neue Materialien zur Biographie des Yāqūt », dans W. Voigt (éd.), *Forschungen und Fortschritte der Katalogisierung der Orientalischen Handschriften in Deutschland: Marburger Kolloquium 1965*, Wiesbaden, 1966, p. 87-118.
- SOURDEL 1959-1960  
D. Sourdel, *Le vizirat ʿabbāsīde de 749 à 936 (132 à 324 de l'hégire)*, Damas, 1959-1960.
- STERN 1964  
S.M. Stern, *Fāṭimid Decrees: Original Documents from the Fāṭimid Chancery*, *All Souls Studies* 3, Londres, 1964.
- SUBLET 1991  
J. Sublet, *Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe*, Paris, 1991.
- SUBLET 1992  
J. Sublet, *Les trois vies du sultan Baibars*, Paris, 1992.

## SUBLET 1996

J. Sublet, « Nom et identité dans le monde musulman », dans M. Bourin, J.-M. Martin, F. Menant (éd.), *L'anthroponymie: document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux. Actes du colloque de Rome (6-8 octobre 1994)*, CEFR 226, Rome, 1996, p. 97-108.

## SUBLET 2011

J. Sublet, « Le manuscrit autographe: un statut particulier? Des exemples à l'époque mamelouke », dans A. Görke, K. Hirschler (éd.), *Manuscript Notes as Documentary Sources*, Beirut Texts and Studies 129, Wurtzbourg, 2011, p. 171-179.

## SUBLET 2017

J. Sublet, « Richesse du nom propre arabe médiéval. La "liste des maîtres" d'Ibn Mušarraḥ (Damas, fin du VII<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle) », *Hamsa. Journal of the Judaic and Islamic Studies* 3, 2017, p. 91-102.

## TILLIER 2009

M. Tillier, « Women Before the qāḍī Under the Abbasids », *Islamic Law and Society* 16/3-4, 2009, p. 280-301.

## TILLIER 2010

M. Tillier, « L'identification en justice à l'époque abbasside », dans Grangaud, Michel (éd.) 2010, p. 97-112.

## VAN RENTERGHEM 2010

V. Van Renterghem, « Identifier et s'identifier dans les milieux lettrés bagdadiens (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », dans Grangaud, Michel (éd.) 2010, p. 129-142.

## VEIT 2009

R. Veit, « A Copy of the *Qaṣīdat al-burda* Ascribed to the Famous Calligrapher Yāqūt al-Musta'ṣimī », *Oriens* 37, 2009, p. 53-64.

## VESELÝ 1971

R. Veselý, « Die richterlichen Beglaubigungsmittel: Ein Beitrag zur Diplomatik arabischer Gerichtsurkunden – I. 'alāma », *Studia orientalia Pragensia* 8, 1971, p. 7-23.

## WIPSZYCKA 1984

E. Wipszycka, « Le degré d'alphabétisation en Égypte byzantine », *REAug* 30, 1984, p. 279-296.

## VON ZAMBAUR 1927

E. von Zambaur, *Manuel de généalogie et de chronologie pour l'histoire de l'islam*, Hanovre, 1927.

## ZIEDAN 2008

Y. Ziedan, *Signed Manuscripts: Proceedings of the 2nd International Conference of the Manuscript Center (April 2005)*, Alexandrie, 2008.

## AL-ZUBAIR (éd.) 1991

M. al-Zubair (éd.), *Dictionary of Arab Names*, Beyrouth, 1991.